

Communiqué de constat de dépassement du seuil d'alerte sur persistance

Polluant en cause	Particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre Présence de brumes de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère de la Guyane.
Zones concernées	Stations de l'île de Cayenne et de Kourou
Seuil dépassé	Seuil d'alerte sur persistance : au moins 50 µg/m³ de moyenne journalière sur 3 jours constatés
Commentaires	Aujourd'hui, mardi 13 février 2024, les concentrations de PM10 dans l'air vont dépasser le seuil d'alerte sur persistance. A 08 heures, le seuil de 50 µg/m³ a été dépassé sur l'ensemble de nos stations de mesures de l'île de Cayenne et de Kourou. Les concentrations relevées sont présentées ci-dessous : Concentrations moyennes relevées à 08 heures. - 69.9 µg/m³ sur la station de Cayenne ; - 69 µg/m³ sur la station de Matoury ; - 80.4 µg/m³ sur la station de Kourou. Selon nos paramètres de prévision et les données de nos stations, un dépassement du SA sur persistance est donc prévu aujourd'hui sur l'ensemble de notre territoire. La procédure d'alerte sur persistance est donc déclenchée pour ce mardi 13 février 2024.
Prévisions	Les concentrations en particules fines devraient rester élevée demain. Un communiqué de dépassement pourrait être envoyé demain matin afin de tenir compte de la situation.

Recommandations sanitaires

Aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)), **nous recommandons de :**

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Eviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégier les activités modérées.

Nous recommandons à la population générale de :

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Réduire, voire de reporter, les activités physiques et sportives intenses¹ (dont les compétitions)

Recommandations comportementales

Afin de ne pas aggraver la situation, nous recommandons à tous de :

- Ne pas brûler vos déchets verts, ne pas allumer de barbecues et de ne pas pratiquer l'abattis ;
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun ainsi que les modes de déplacements doux (marche, vélo, ...) ;
- Éviter les travaux et nettoyages émetteurs de poussières (rénovation, bâtiments, ...).

¹ Activité physique sportive et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche